Conditions Générales de Ventes « groupes »

La prestation:

Elle correspond au devis selon les indications données par le client. Le client apportera à Arbosphère toutes les informations permettant une bonne organisation et un bon déroulement de la prestation.

Réservation:

La prestation est réservée à réception de l'acompte de 30 % du prix de la prestation et du devis avec mention « bon pour accord », cachet et signature du client.

Conditions de paiement :

- à la réception ou au plus tard sous 30 jours depuis la date de facturation,
- par chèque bancaire libellé à l'ordre de M. Philippe Bonneil ou virement bancaire (cf. bas de page),
- taux des pénalités exigibles en l'absence de paiement : trois fois le taux de l'intérêt légal, en cas de retard de paiement, application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ selon l'article D. 441-5 du code du commerce.

Annulation:

- Philippe Bonneil se réserve le droit d'annuler la prestation en cas de conditions météorologiques défavorables (vent violent, fortes pluies ou pluie continue, orage ...). Dans ce cas, la prestation est reportée ou l'acompte remboursé si le report n'est pas possible.
- Toute prestation commencée et annulée pour des raisons diverses sera facturée au client.
- Le client peut annuler la prestation selon les conditions suivantes :

Nombre de jours précédant la prestation	Plus de 30	De 30 à 21	De 20 à 5	De 4 à 2	Moins de 48 h
Montant exigible	Acompte remboursé	30 %	50 %	70 %	100 %

En cas d'un report de la prestation d'un commun accord moins de 48 h avant la date initiale prévue un supplément de 25 % de la facture initiale sera facturé.

Accord et convention avec le propriétaire du site de grimpe :

Le client s'engage dans la mesure du possible à transmettre et à faire signer la convention d'usage de site arboré fournie par Arbosphère au propriétaire du site de grimpe, et par conséquent à obtenir son accord pour la date de prestation.

Assurance et responsabilité :

Philippe Bonneil, éducateur de grimpe d'arbre indépendant, a souscrit une assurance en responsabilité civile professionnelle auprès de **AZZURO Assurances – sarl 2ABR** Siège social : 6 rue Faure du Serre B.P. 80 011 - 05001 GAP Cedex.

Celle-ci couvre la responsabilité civile des participants sur les prestations définies par ce contrat dans leurs conditions normales de déroulement.

En cas de non respect de ces conditions et des consignes de sécurité émises par le personnel encadrant les prestations, la responsabilité du prestataire ne saurait être retenue.